



Gestion des déchets de chantier,
les pratiques innovantes de
réduction à la source ou de réemploi

Conférences thématiques
24 et 25 novembre 2014





Mot d'introduction



Sortie du statut de déchets des granulats issus des déchets du BTP

Sortie du statut de déchet : ce que dit la directive cadre déchets de 2008

- Article 6 : « *Des déchets qui ont subi une **opération de valorisation ou de recyclage** peuvent sortir du statut de déchet s'ils répondent à des critères spécifiques à définir dans le respect de certaines conditions* »
- 6 flux font l'objet de travaux communautaires
- Possibilité au niveau national de sortie du statut de déchets :
 - Approche nationale : 3 flux de déchets, dont les granulats recyclés
 - Approche locale

Sortie du statut de déchets : quels principes?

- 4 conditions prévues par directive européenne de 2008 :
 - Utilisation à des fins spécifiques
 - Réponse à un marché
 - Conformité aux exigences techniques, normes du produit
 - Pas d'effet nocif sur l'environnement
- 2 conditions supplémentaires définies par Code de l'Environnement :
 - Issu d'une opération de valorisation ou de recyclage
 - Traité dans une ICPE / IOTA

Projet d'arrêté de SDD pour les granulats élaborés à partir de déchets du BTP

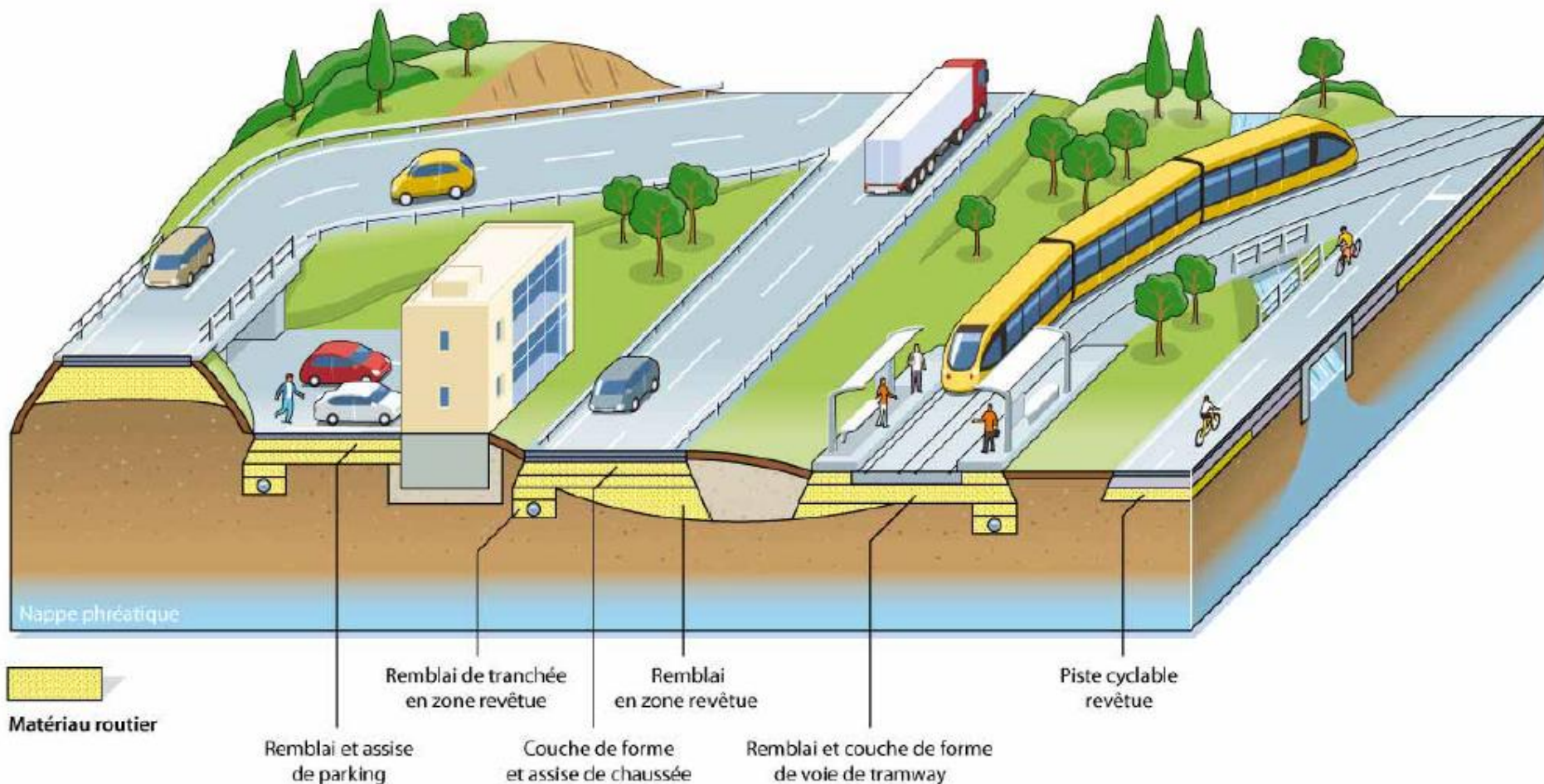
- Usage routier
- Déchets concernés :
 - Bétons, briques, tuiles et céramiques
 - Verre
 - Mélanges bitumineux
 - Cailloux

Projet d'arrêté de SDD pour les granulats élaborés à partir de déchets du BTP

- Traitement dans une installation ICPE :
 - Contrôle des déchets en entrée et lors du déchargement (notamment substances dangereuses)
 - Traitements : broyage, concassage, criblage, tri, extraction indésirables, floculation argile
 - Stocks de granulats identifiés et séparés par famille (béton, enrobé ou mixte) et par type d'usage routier (1, 2 ou 3)

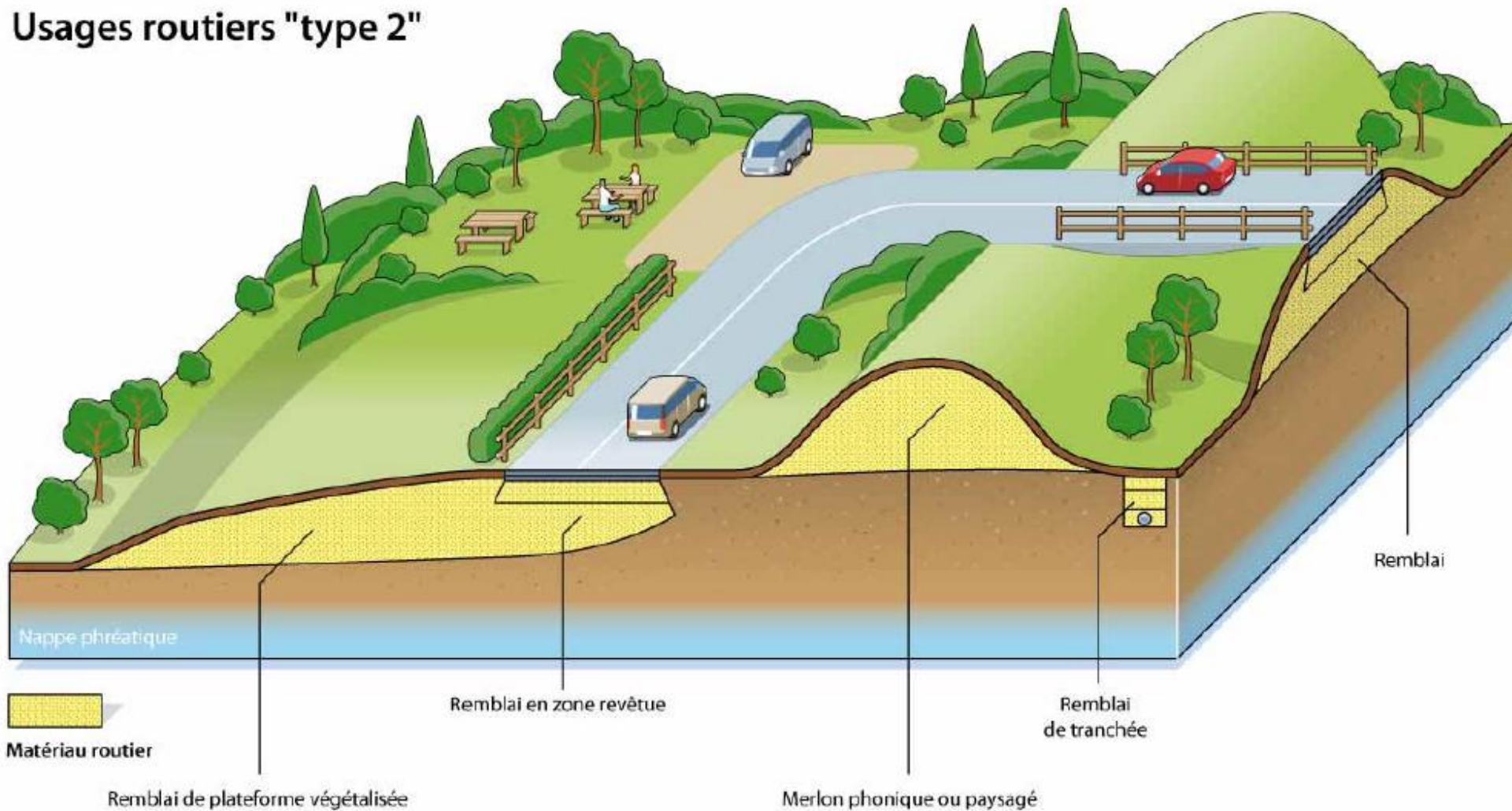
Les types d'usage : usage de type 1

Usages routiers "type 1"



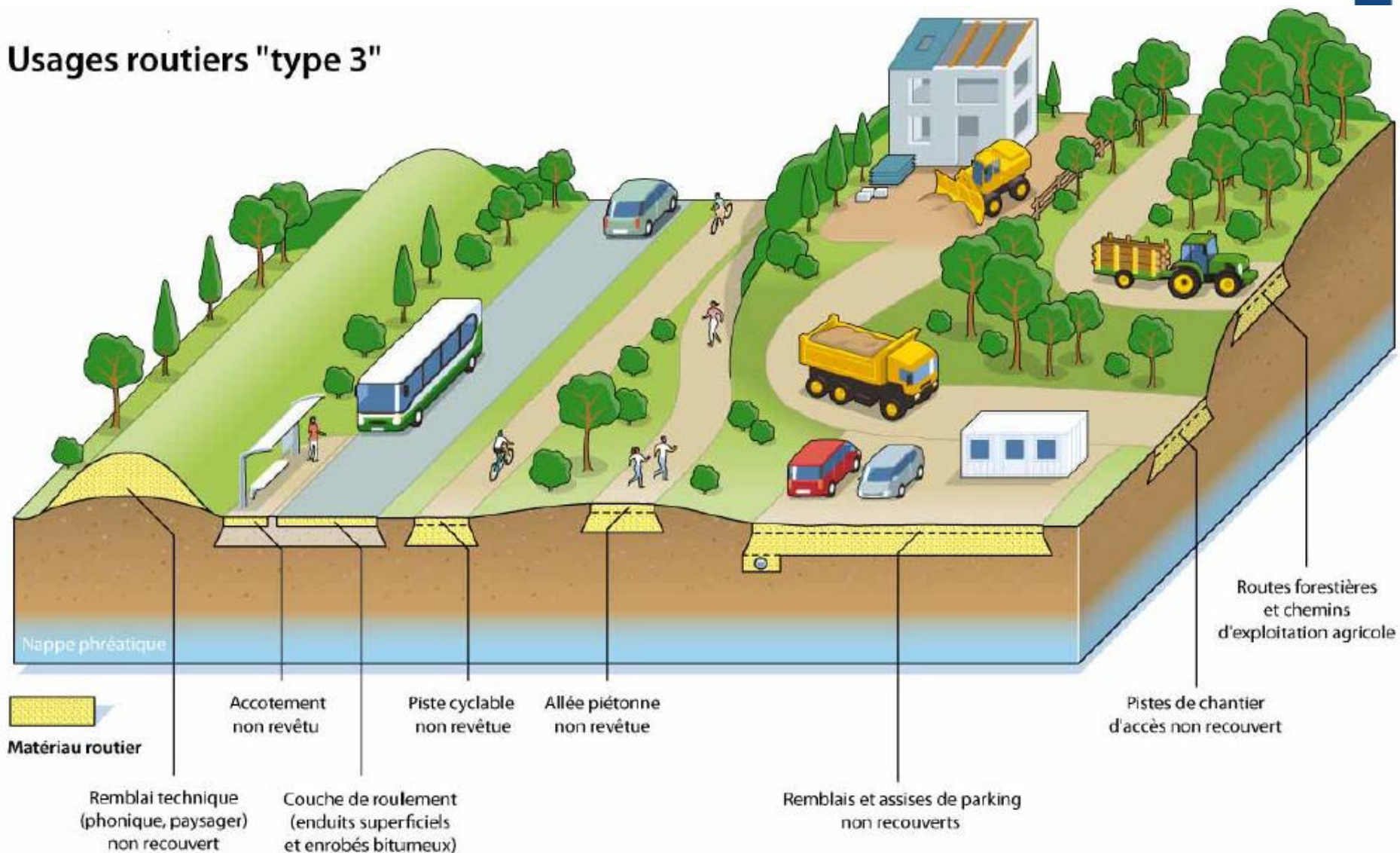
Les types d'usage : usage de type 2

Usages routiers "type 2"

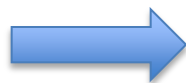


Les types d'usage : usage de type 3

Usages routiers "type 3"



- Respect de la législation et normes applicables pour l'usage routier, des valeurs limites environnementales et des dispositions géotechniques en fonction de la famille concernée
- Conclusion d'un contrat de vente :
 - Délivrance d'une attestation de conformité aux critères de fin du statut de déchet.

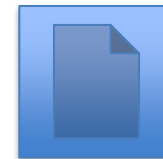



Systeme de gestion de la qualite integrant auto-contrôle



Recyclage des déchets en carrière


UNICEM





Exemples de projets R&D pour la valorisation des déchets dans le bâtiment et les travaux publics

Nobatek



Réutilisation de matériaux sur chantier et déchets : chaulage

Entreprise Lhoist





Retour d'expérience de carriers réalisant du recyclage de déchets inertes

GSM





Mot de fin

